

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-quatre,**

**Le jeudi trois octobre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 26/09/2024

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

**N° 2024-049 Choix d'un avocat assignation chemin de la Chalantonnière**  
**Modification de la délibération n° 2023-060**

Pour rappel, Monsieur le maire indiquait au Conseil Municipal qu'il était convoqué le 14/12/2023 à 9h30 à l'audience du Tribunal Judiciaire de Niort.

Nous avons sollicité Me Emmanuelle LARMANJAT avocate au barreau d'Orléans, domiciliée 22 rue de la République à ORLÉANS (45000) pour représenter la commune dans ce dossier l'opposant à Mr Bernard BOCHE et Mme Françoise BOCHE née GODIVEAU.

Me LARMANJAT Emmanuelle a également demandé à la SCP MERENDA, BLAIN-MERENDA, GILLET en son représentant Me MERENDA Jérôme, avocat au Barreau des Deux-Sèvres, domicilié 25 rue Alsace-Lorraine à Niort (79000) de postuler en son nom, son cabinet étant localement plus proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** d'être représenté par Me LARMANJAT Emmanuelle dans ce dossier l'opposant à Mr Bernard BOCHE et Mme Françoise BOCHE née GODIVEAU.

**AUTORISE** Me MERANDA Jérôme à postuler en son nom pour l'affaire en objet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 3 octobre 2024

Secrétaire de séance  
Thomas MICHONNEAU

Le Maire  
Jean-Jacques GROLLEAU

